

S'initier à l'EPRD en secteur médico-social- PH

La réforme de la tarification et de la contractualisation des Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux (ESMS) a introduit pour les ESMS exerçant dans le champ des personnes en situation de handicap l'obligation de négocier un CPOM puis de mettre en place l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) dans l'année suivant la signature du CPOM.

S'approprier la procédure budgétaire de l'EPRD apparaît ainsi comme incontournable pour répondre aux nouvelles obligations réglementaires.

L'EPRD implique de surcroît un changement de logique et de nouveaux outils financiers qu'il importe de comprendre pour piloter la bonne santé financière de son établissement et mener le dialogue social avec le(s) Autorité(s) de Tarification tout au long de la durée du CPOM.

Durée: 14.00 heures (2.00 jours)

Modalités: Formation présentielle

Profils des stagiaires

- Directeurs ou Directeurs adjoints d'établissement
- Dirigeants d'association gestionnaire
- Chefs de service, cadres administratifs
- Comptables

Prérequis

- Exercer en secteur social ou médico-social
- Être muni d'un ordinateur portable

Objectifs pédagogiques

- Connaître le cadre et la logique de l'EPRD
- Appréhender les différentes étapes et outils de la construction de l'EPRD d'un ESMS-PH
- S'initier au pilotage de son établissement à l'appui des ratios financiers de l'EPRD
- Comprendre les enjeux qui lient l'EPRD et le CPOM

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Concepteur.trice.s : Nadine SCOTTO

Intervenant.te.s : Un parcours comptable et financier en cabinet d'Expertise Comptable et Commissariat aux Comptes, puis en établissements sanitaire et médico-social. Directrice-Gestionnaire d'un ESMS-PA pendant près de 15 ans.

Référent handicap et administrative: Mélanie CLENET

Pour toutes réclamations liées à la formation

mail: formation@qualiteval-entreprise.fr

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Exposés théoriques et temps d'échanges.
- Documents supports de formation projetés ou remis aux stagiaires et mis à disposition en ligne à la suite de la formation.
- Références bibliographiques.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Certificat de réalisation.
- Mises en situation, ateliers.
- Test de positionnement et de fin de formation.
- Questionnaire d'évaluation de la formation.

Accessibilité

La formation peut se dérouler en intra chez le client ou en inter dans une salle adaptée à la formation.

Les personnes en situation de handicap, sont priées de nous contacter pour envisager ensemble les aménagements pouvant être apportés au parcours de formation.

Contenu de la formation

- Ouverture de la session
- Présentation de l'intervenant, des participants et du thème

- Les éléments clés de la réforme tarifaire et budgétaire
 - Le nouveau cadre législatif et réglementaire du secteur PH
 - Définition, Champ et périmètre d'application de l'EPRD
 - Le calendrier budgétaire
 - Modalités de Transmission de l'EPRD
 - Modalités d'approbation et d'exécution de l'EPRD
 - Le cadre normalisé, les composantes et annexes de l'EPRD
 - Les enjeux de l'EPRD pour la gestion de l'établissement
 - Articulation entre CPOM et EPRD
 - Echanges sur la situation concrète de l'établissement
 - Questions/Réponses
- Construction de l'EPRD
 - La double approche budgétaire et financière de l'EPRD
 - L'élaboration étape par étape
 - Les ratios financiers de l'EPRD (FRNG, BFR et trésorerie...)
 - La notion de CAF
 - Elaborer son EPRD en cohérence avec son Plan Pluriannuel d'Investissement et de financement (PPI)
 - EPRD et CPOM multi-établissement
- Piloter l'établissement avec l'EPRD
 - Impact des choix budgétaires sur l'EPRD
 - Interprétation du bilan financier et des ratios, traduction de la bonne gestion financière
 - L'équilibre budgétaire selon les critères des Autorités de Tarification
 - Liens avec l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) et le CPOM
- Synthèse des points clés à retenir

- Bilan de fin de session
- Expression orale des objectifs de chacun à l'issue de la formation

Date de création du document : 19 mars 2021